

SARL AUDIT AMLD
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 20 000 Euros
Siège social 27A Bd Solférino 35000 Rennes
RCS Rennes 443 344 650

20023334

PROCES-VERBAL

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE ONZE et le 25 février 2011 à 10 heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Le gérant constate que sont présents ou représentés

- Monsieur Jacques LE DORZE, Propriétaire de 24 parts numérotées de 1 à 24, ci	24 parts
- Monsieur André METAYER, Propriétaire de 167 parts numérotées de 25 à 197, ci	173 parts
- La SARL BOURON AUDIT CONSEIL, Propriétaire de 1 part numérotée 198, ci	1 part
- Monsieur Eric BOURON, Propriétaire de 1 part numérotée 199, ci	1 part
- Monsieur Jean-Marc BRESSON, Propriétaire de 1 part numérotée 200, ci	1 part

Total des parts représentées 200 sur les 200 parts composant le capital.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André METAYER, gérant de la société.

La totalité des parts composant le capital social étant présente, Monsieur André METAYER constate que l'Assemblée est ainsi en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Démission d'un des gérants ,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- une copie de la convocation des associés ,
- les rapport de la gérance ,
- le texte des résolutions proposées ,

an

54

1

Le président déclare que, conformément aux dispositions de l'article 37 du décret du 23 mars 1967, ces documents ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par cet article ,

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président indique que, pour la bonne marche de la société et compte tenu de son activité, il serait souhaitable de nommer un autre gérant.

Il s'en suit alors une discussion entre les associés à l'issue de laquelle il est procédé au vote.

PREMIERE RESOLUTION :

Monsieur Jacques LE DORZE a informé la société le 8 janvier 2011 par lettre avec AR de son intention de démissionner de son poste de gérant.

L'ensemble des associés prend acte de sa démission et le remercie de son activité passée en tant que gérant.

Cette démission sera effective suite au vote de l'assemblée ordinaire de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

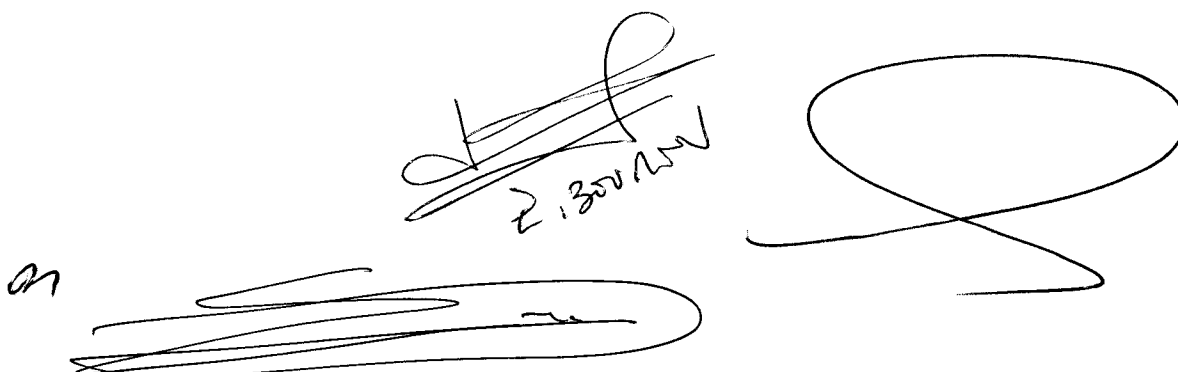
DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15 minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants.

The block contains three handwritten signatures. On the left, there is a small, stylized signature. In the center, there is a signature that appears to be 'J. LE DORZE' with a date '21/01/2011' written below it. On the right, there is a large, loopy signature.